Rapport du Maire 2015

Municipalité de Saint-Moïse

Mesdames et Messieurs les contribuables, il me fait plaisir encore cette année de vous faire un court résumé de nos activités, tel que le prévoit l'article 955 du Code municipal et l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

L'exercice financier, qui s'est terminé le 31 décembre 2014, a généré des revenus de 737 272,00 \$ alors que les dépenses s'élevaient à 672 632,00 \$, ce qui a amené un excédent de l'exercice de 64 640,00 \$.

L'année qui se terminera bientôt ne laisse pas prévoir de déficit. Au 1^{er} janvier 2015, la municipalité avait en caisse la somme de 507 960,41 \$.

Une subvention, d'un montant de 40 305,00 \$, a été accordée par le ministère des Transports du Québec, pour l'amélioration de la route Émilien-Harvey.

La municipalité a effectué le 37^e versement du premier règlement d'emprunt pour le réseau d'aqueduc et d'égout, qui prendra fin en 2018, ainsi que le 7^e versement sur 20 ans du règlement d'emprunt pour le nouveau puit.

Pour 2015, la rémunération du maire est de 4 258,28 \$ et celle de chaque conseiller est de 2 129,14 \$. Une allocation de dépenses au montant de 1 419,43 \$ est allouée au maire et une de 709,72 \$ à chaque conseiller.

Le contrat pour la collecte des matières résiduelles 2015-2020 a été octroyé à Conciergerie d'Amqui Inc., au montant de 19 840,75 \$ plus taxes par année.

Du côté de la voirie, des travaux de rechargement de gravier dans le rang 1, la route Brochu et Paradis ont été effectués ainsi que des travaux de remplacement de ponceau, d'asphaltage et de reprofilage de fossé.

Pour l'année 2016, des travaux de rénovation extérieure de la façade du centre municipal, d'aménagement d'un Parc des Générations sur le terrain du centre des loisirs et de la mise au norme des infrastructures pour l'eau potable et l'eau usée seront prévus au budget.

Le service de police pour l'année 2016 a été établi à 25 363,00 \$.

Le dépôt du rôle d'évaluation 2016 est de 30 810 900,00\$. Cela représente une augmentation de 1 036 600,00\$, soit 3,5 % de la valeur immobilière par rapport au rôle précédent.

Malgré l'ajout de la collecte des bacs bruns, le total des taxes de services pour la collecte des matières résiduelles demeurera sensiblement le même que les années précédentes.

De plus, comme l'oblige la loi, je dépose la liste de tous les contrats octroyés et des factures totalisant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

L'adoption du budget 2016 aura lieu, Lundi le **14 décembre 2015** à **19h30** au centre municipal.

Je vous invite à être présents.

Paul Lepage, maire